



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 30/07/2018

Reçu en préfecture le 30/07/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180724-CM2018051-DE

Délibération N° 2018-051

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre juillet, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.
Excusés : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN
Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Alain POILPRÉ
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE
Absents : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Virginie MICHEL

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION A PAS DE VELOURS POUR L'ANNEE 2018

Le Maire rappelle que par délibération n° 2018-016 du 10 Avril 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 20 750.00€.

Le Maire présente au Conseil Municipal un dossier supplémentaire de demande de subvention pour l'année 2018.

Le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention à l'association suivante :

COMPTE	ORGANISME	MONTANT 2018
6574	A PAS DE VELOURS	300,00 €
	TOTAL	300,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'association A pas de velours pour un montant de 300,00€,
- PRECISE que les crédits seront inscrits en Décision modificative n° 1 Exercice 2018,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme :

Le Maire : Hugues MARTIN

